



délai pour obtention d'une réponse changement de résidence

Par **franouh**, le **27/07/2010** à **16:46**

Bonjour,

A la suite de ma séparation, j'ai déménagé en province. Mes enfants pour lesquels nous avons une garde alternée mon ex mari et moi étaient restés chez leur père en région parisienne et de ce fait, sur mon jugement de divorce cette clause a été notifiée (exercice conjoint de l'autorité parentale, fixation du lieu de résidence chez le père) . Or, mon fils de 12 et demi est venu me rejoindre dans l'Ain et j'ai envoyé au juge des affaires familiales la demande de changement de résidence. Mon fils est avec moi depuis le 14 juin 2010 et ma demande a été faite et envoyée le 5 juin 2010. Je n'ai aucune nouvelle du dossier et malheureusement sans la preuve je ne peux effectuer aucune démarche administrative (caf, demande de logement avec enfant à charge etc...) Ma question est : Quel est le délai pour obtention de la réponse du juge aux affaires familiales de Nanterre.

Merci d'avance

Par **Laure11**, le **27/07/2010** à **17:57**

Il ne faut pas oublier les vacances judiciaires en Juillet et Août.

Avez-vous bien envoyé cette demande en recommandé AR au JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre ex-mari ?

Par **franouh**, le **28/07/2010** à **08:29**

Bonjour,

Non je n'ai pas pensé que les vacances judiciaires étaient juillet/aout et malheureusement je n'ai pas envoyé les documents en recommandé avec AR. J'espère quand meme qu'ils traiteront ma demande à la rentrée.

Merci de votre réponse

Par **Laure11**, le **28/07/2010** à **15:10**

[citation]J'espère quand meme qu'ils traiteront ma demande à la rentrée.
Merci de votre réponse[/citation]

Il y a très peu de chance.